

NOUS CONTACTER

N° client : 5 019 320 662
 Identifiant Internet :
COOPBARBENTANE@ORANGE.FR



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675013 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
 87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

A COTE POSTE ST CHRISTOL
 RUE DU 1ER ESCADRON DU 3E
 RCA
 13690 GRAVESON

Titulaire du contrat

M. EARL BONNEFOUGASSE ,

Votre contrat

N° de client : 5 019 320 662

N° de compte : 4 08 7 018 757 561

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

• Point de livraison (PDL) :

N° 25 886 107 036 220

• Puissance : 18 kVA

• Heures Creuses

0H50-7H50 13H20-14H20

M. EARL BONNEFOUGASSE .
2 RUE DU CABARET NEUF
13690 GRAVESON

Nîmes, le 8 octobre 2023

Bonjour Monsieur EARL BONNEFOUGASSE,

Vous avez choisi la mensualisation pour régler vos factures EDF. Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint votre facture de régularisation et votre bilan personnalisé « MA CONSO & MOI ».

Ces documents prennent en compte vos consommations d'énergie, votre abonnement mensuel et les éventuels services souscrits.

Le montant total TTC de votre facture correspond à la différence entre les montants facturés et les prélèvements déjà effectués sur votre compte, sur la période concernée.

J'espère que ces précisions vous permettent de bien comprendre le montant de votre facture de régularisation.

A bientôt,

Votre conseiller EDF



PJ : votre facture de régularisation et votre bilan « MA CONSO & MOI »

NOUS CONTACTER

N° client : 5 019 320 662
Identifiant Internet :
COOPBARBENTANE@ORANGE.FR

Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675013 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

https://www.chequeenergie.gouv.fr

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

A COTE POSTE ST CHRISTOL
RUE DU 1ER ESCADRON DU 3E
RCA
13690 GRAVESON

Titulaire du contrat

M. EARL BONNEFOUGASSE ,

Votre contrat

N° de client : 5 019 320 662

N° de compte : 4 08 7 018 757 561

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

• Point de livraison (PDL) :

N° 25 886 107 036 220

• Puissance : 18 kVA

• Heures Creuses

0H50-7H50 13H20-14H20



M. EARL BONNEFOUGASSE ,
2 RUE DU CABARET NEUF
13690 GRAVESON

Facture du 08/10/2023

N° 32 393 267 848

Electricité (relevé Enedis)	948,33 €
TVA	147,85 €
Paiements déjà effectués	-1 406,16 €

Facture TTC

-309,98 €

Montant total
en votre faveur

309,98 €
TTC

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 06/10/2024.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 06 de chaque mois.



Comment serez vous remboursé ?

Le montant de 309,98€ sera remboursé sur le compte ci-dessous dans un délai de deux semaines

Titulaire du compte : Pascal MIOLLAN

Compte bancaire : FR7611306****00*****000***

Détail de la facture du 08/10/2023 N°32393267848



Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 18 kVA - Option Heures Creuses - Compteur communicant n°02187670825904

Horaires heures creuses - 0H50-7H50 13H20-14H20 - (peuvent varier de quelques minutes)

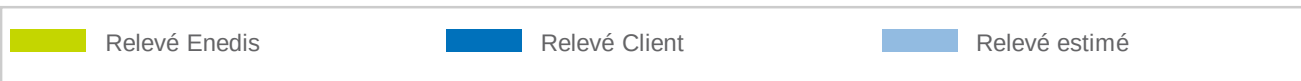
					Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Abonnement							
Heures Creuses - 18kVA - du 07/10/22 au 31/01/23					19,26	74,09	5,5%
Heures Creuses - 18kVA - du 01/02/23 au 31/07/23					20,01	119,07	5,5%
Heures Creuses - 18kVA - du 01/08/23 au 06/10/23					20,98	46,21	5,5%
Heures Creuses - 18kVA - du 07/10/23 au 06/11/23					20,98	20,98	5,5%
Déduction - Heures Creuses - 18kVA - du 07/10/22 au 06/11/22					19,26	-19,26	5,5%
Total Abonnement (dont acheminement 215,98 €)						241,09	
	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA	
Consommation							
Heures Creuses - 18kVA - du 07/10/22 au 28/04/23	15616 (Enedis)	15769 (Enedis)	153	0,1230 ⁽¹⁾	18,82	20,0%	
Heures Pleines - 18kVA - du 07/10/22 au 28/04/23	16513 (Enedis)	17238 (Enedis)	725	0,1729 ⁽²⁾	125,35	20,0%	
Heures Creuses - 18kVA - du 29/04/23 au 06/10/23	15769 (Enedis)	16506 (Enedis)	737	0,1368 ⁽³⁾	100,81	20,0%	
Heures Pleines - 18kVA - du 29/04/23 au 06/10/23	17238 (Enedis)	19417 (Enedis)	2179	0,1878 ⁽⁴⁾	409,16	20,0%	
Total Consommation (dont acheminement 58,63 €)			3794		654,14		
			Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA	
Taxes et Contributions							
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)			257	0,00623	1,60	20,0%	
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)			3794	0,00109 ⁽⁵⁾	4,13	20,0%	
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)					47,37	5,5%	
Total Taxes et Contributions						53,10	
Total Electricité hors TVA						948,33	

En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier

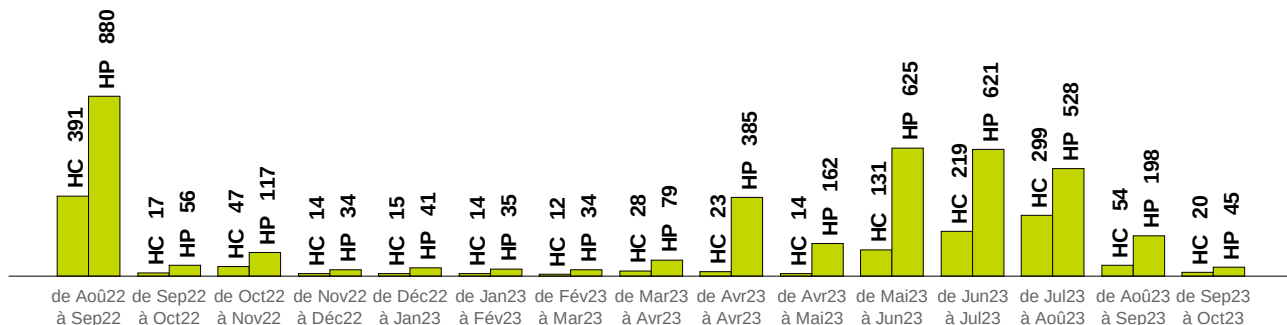
Total facture hors TVA du 08/10/2023	948,33 €
TVA 20,00 % sur un montant total de 659,87 €	131,98 €
TVA 5,50 % sur un montant total de 288,46 €	15,87 €

Total facture TTC du 08/10/2023 1096,18 €**Paiements déjà effectués -1406,16 €**
Montant total
-309,98 €
 TTC


Evolution de votre consommation facturée en kWh



Votre consommation en Electricité





Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur
particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur
particulier.edf.fr/facture

Etre informé sur les prix sur
particulier.edf.fr/prix

Pour votre information

Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

Prix

Electricité : Le montant de la CSPE a évolué le 01/01/2023 et le 01/02/2023. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/02/2023 et le 01/08/2023. Le montant de la CTA a évolué le 01/08/2023. Plus d'information sur le site edf.fr.

Consommation

- (1) Evolution au 01/02/23 : sur les 153 kWh facturés, 87 kWh à 0,1149 €/kWh et 66 kWh à 0,1336 €/kWh
- (2) Evolution au 01/02/23 : sur les 725 kWh facturés, 220 kWh à 0,1458 €/kWh et 505 kWh à 0,1847 €/kWh
- (3) Evolution au 01/08/23 : sur les 737 kWh facturés, 604 kWh à 0,1336 €/kWh et 133 kWh à 0,1513 €/kWh
- (4) Evolution au 01/08/23 : sur les 2179 kWh facturés, 1832 kWh à 0,1847 €/kWh et 347 kWh à 0,2040 €/kWh

Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

(5) CSPE : Evolution au 01/01/23 et au : 01/02/23 : sur les 3794kWh facturés, 257kWh à 0,00100€/kWh, 50kWh à 0,00763€/kWh et 3487kWh à 0,00100€/kWh
CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

Offre à tarif réglementé.

Origine 2021 de l'électricité de votre offre : 82,7% nucléaire, 8% renouvelables (dont 2,4% hydraulique et marine), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,5% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental : www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous ayez souscrite et si besoin, contactez nous !

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- Etape 1 : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site <https://mediateur.edf.fr> ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics,

0 800 112 212 Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgv.edf.com



**M. EARL BONNEFOUGASSE .
2 RUE DU CABARET NEUF
13690 GRAVESON**

Le 08 Octobre 2023,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) du Tarif Bleu évoluent.

Monsieur,

Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune action à réaliser.

Les CGV des Clients résidentiels évoluent pour prendre en compte notamment le déploiement des compteurs communicants Linky et des précisions sur nos pratiques commerciales(1).

Les nouvelles dispositions s'appliqueront 1 mois après la réception de ce courrier.

L'objectif de ce courrier ? Vous aider à mieux comprendre les principales évolutions des CGV. En voici, ci-dessous, un résumé en quelques lignes.

Article 1 - Objet

La nouvelle rédaction précise que les consommations régies par les présentes CGV sont réservées à un usage principalement domestique. Le Client doit informer EDF en cas de changement de sa situation, notamment en cas d'affectation de sa consommation d'électricité à son activité professionnelle. À noter toutefois, le fait qu'un Client résidentiel fasse ponctuellement du télétravail depuis son domicile n'affecte pas l'usage domestique de l'alimentation de son logement.

Article 3.1 : Souscription du contrat

La nouvelle rédaction précise la date de prise d'effet pour les Clients équipés d'un compteur communicant Linky. La mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de l'envoi de la demande de mise en service, sauf si une intervention sur place du gestionnaire de réseau de distribution, Enedis, est nécessaire.

Article 3.4 - Résiliation du contrat

La nouvelle rédaction précise les modalités de résiliation pour les Clients équipés d'un compteur communicant Linky. Les consommations prises en compte pour l'établissement de la facture sont celles télé-relevées le jour de la résiliation.

(1) Si vous avez souscrit votre contrat à compter du 25 mai 2023, vos CGV prennent déjà en compte les nouvelles dispositions.

Article 4.2 - Mise en extinction d'une option tarifaire

Pour le Tarif Réglementé de Vente, les Pouvoirs Publics peuvent décider de l'extinction d'une option tarifaire (comme par exemple EJP). Le Client peut conserver l'option tarifaire en extinction tant qu'il ne demande pas la modification de cette option. Dans un souci de clarification, la nouvelle rédaction précise que toute modification de la puissance souscrite fait perdre le bénéfice de l'option tarifaire en extinction.

Article 4-3 - Conseil tarifaire

La nouvelle rédaction précise que le conseil tarifaire délivré par un conseiller client est établi sur la base des usages et équipements déclarés par le Client.

Article 6-2 - Modalités de facturation

Un Client équipé d'un compteur communicant Linky, qui n'a pas opté pour la mensualisation, reçoit tous les deux mois une facture établie sur la base de ses consommations réelles télé-relevées et transmises par Enedis, le gestionnaire de réseau de distribution.

Article 7-2 - Modes de paiement

Les CGV énumèrent les différents modes de paiement. Le TIP en ligne, très peu utilisé, est supprimé.

La nouvelle rédaction précise, par ailleurs, qu'à la suite de deux rejets de prélèvement de mensualisation consécutifs, le prélèvement automatique est suspendu. Cette pratique a pour but d'éviter aux Clients la facturation de frais bancaires. Pour les Clients ayant opté pour la mensualisation, le rythme de facturation sera alors modifié, leurs factures leur seront adressées tous les deux mois.

Article 12 - Correspondance et informations

Le Client peut contacter un conseiller EDF par téléphone au 3404 (Service gratuit + prix appel).

Article 13 - Définitions

Dans un souci de clarification, nous avons inséré un nouvel article avec la définition de plusieurs termes ou expressions employés dans les CGV.

Par ailleurs, **la synthèse des dispositions générales relatives à l'utilisation du réseau public de distribution** (Annexe 2 bis au contrat GRD-F) figurant en annexe des CGV a été modifiée par Enedis.

En cas de désaccord avec les présentes modifications apportées aux CGV, vous pouvez résilier votre contrat à tout moment et sans pénalité quel qu'en soit le motif.

Comment se procurer vos nouvelles CGV ? Rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, dans votre espace client ou par courrier en appelant le numéro indiqué sur votre facture.



Période du 8 octobre 2022
Au 8 octobre 2023

MA CONSO & MOI

Bilan factures

EARL
BONNEFOUGASSE

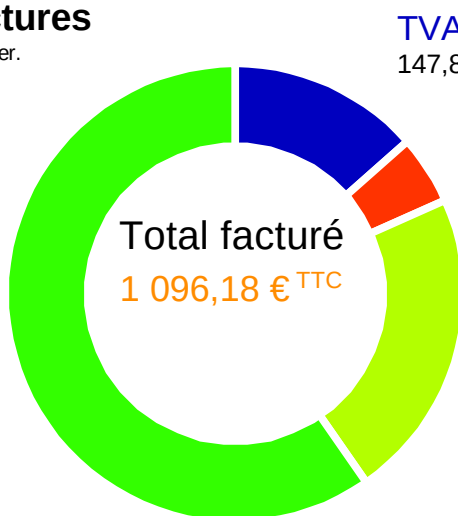
A COTE POSTE ST CHRISTOL
RUE DU 1ER ESCADRON DU 3E RCA
13690 GRAVESON

Votre bilan factures

Ce montant n'est pas à régler.

Consommation
654,14 €^{HT}

Abonnement
241,09 €^{HT}



TVA
147,85 €

Taxes et
contributions
53,10 € hors TVA

Economies
d'énergie

Réduisez les consommations inutiles !

Laissez refroidir les plats chauds
avant de les mettre au réfrigérateur.



D'un simple clic, continuez à suivre vos consommations d'énergie.

e.quilibre

Accédez à e.quilibre, notre solution pour mieux comprendre
et réduire votre consommation. RDV sur votre espace client
sur edf.fr ou sur l'appli EDF&MOI !

Si vous avez un compteur Linky™, vous pouvez également accéder à
vos données de consommation sur l'espace sécurisé mis à disposition
par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis :
www.enedis.fr.

- N° Client : 5019320662
- N° de PDL : 25 886 107 036 220
- Tarif Bleu - Heures Creuses



EDF-SA au capital de
2 084 365 041 €
Siège social : 22-30 avenue
de Wagram 75382 Paris
Cedex 08 - France
R.C.S. PARIS 552 081 317
SIRET 552 081 317 66522

www.edf.fr

Direction Commerce

Tour EDF
20 place de la Défense
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2021 de l'électricité de votre offre : 82,7%
nucléaire, 8% renouvelables (dont 2,4% hydraulique et
marine), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,5% pétrole, 0,4 % autres
fossiles.
Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs
d'impact environnemental :
www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf



